



Présentation du Collectif éducation sans frontières Conseil des commissaires de la Commission Scolaire de Montréal – 27.03.13

Plan de notre intervention

- 1) Contexte général
- 2) Suivi de la dernière audience (20.02.13)
- 3) Témoignage vidéo de Toronto
- 4) Propositions d'action
 - i) Ouvrir
 - ii) Reconnaître
 - iii) Publiciser
- 5) Nos demandes

1) Contexte général

Une situation urgente

- Des centaines voire des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés à Montréal
 - La loi québécoise contraint soit à présenter une preuve de résidence *légitime*, soit à payer (5000-6000\$/an)
- Une situation discriminatoire contraire au principe d'égalité de la loi sur l'instruction publique et au mandat de la CSDM
 - Cette question doit conduire à un véritable débat public

2) Suivi de la dernière audience

Discussion: trois éléments

- 1) “Ce problème relèverait du ministère de l'immigration au niveau fédéral, la commission scolaire ne pourrait donc rien”
- 2) “Comment agir de façon responsable, en particulier sur la question du code permanent?”
- 3) “Comment les choses se passent-elles à Toronto?”

3) Témoignage vidéo de Toronto

[lien internet pour le vidéo](#)

avec Amarna Moscote et Geraldine Sadoway de Parkdale Community Legal Services à Toronto

4) Propositions d'action

i) Ouvrir les écoles

- Permettre l'inscription gratuite pour les enfants (de) sans-papiers, avec...
 - ...une preuve de résidence à Montréal
 - Certification assermentée devant notaire
 - Un bail
 - Des factures (téléphone, internet, Hydro, etc.)

ii) Reconnaître ces nouveaux élèves

- Dans l'immédiat, au niveau de la CSDM
 - Donner un code permanent provisoire de façon à assurer un principe de continuité de la scolarisation (à la manière des demandeurs d'asile)
 - Dossiers confidentiels à la commission et au MELS
 - Exemple de ce code: JUST 270313 XX
 - Agir au niveau du MELS avec d'autres groupes pour obtenir un changement de la loi sur l'instruction publique
- A terme, au MELS
 - Compléter puis confirmer ce code permanent pour tous les enfants quelque soit leur statut migratoire
 - Aucune communication d'informations entre les ministères (éducation/immigration)
 - Le ministère de l'immigration n'a pas à empêcher la réalisation de la mission des autres ministères
 - Changer la loi sur l'instruction publique pour que tout enfant indépendamment de son statut migratoire puisse avoir accès à l'école gratuite à l'instar de la Colombie Britannique

iii) Publiciser la prise de position

- La CSDM doit engager une campagne publique
 - Informer les acteurs, les écoles, etc.
 - Informer les familles!
 - La CSDM peut prendre les devants

5) Nos Demandes

Que les commissaires...

- ...votent sur nos propositions lors du conseil des commissaires du 27 mars
- OU
- ...prévoient une séance spéciale du conseil des commissaires sur la question avant la prochaine réunion du conseil des commissaires prévue le 24.04.13

info :

www.solidaritesansfrontieres.org

solidaritesansfrontieres@gmail.com